

TOUGET

Zoom sur les finances
Bien vivre ensemble

Page 2

Dossier : La fiscalité
locale 2013

Page 3

TOUGERS

Page 4



Bulletin Municipal

n° 37

Mai

2013

Touget en fête ...

Au village

Vendredi 31 mai

20H ⇒ Apéro Concert avec **BARATACLAU** (Rock / Variétés)

22H ⇒ Animation avec DJ

Durant la soirée ⇒ animation Salsa / Big Dance

— Restauration sur place —

Samedi 1er juin

13H30 ⇒ Tournoi de sixte de football 

durant tout le week-end...

14H ⇒ Ball Trap ouvert à tous au Thézac 

20H ⇒ Repas sous la halle (inscriptions à partir de 14h au terrain ou sur place)

21H ⇒ Concert avec **Les Fleurs du Mâle**
(chansons festives et populaires)



Dimanche 2 juin

10H ⇒ Ball Trap concours des chasseurs au Thézac 

14H ⇒ Ball Trap ouvert à tous 

14H30 ⇒ Concours amical de pétanque, en doublette, en 4 parties 

15H ⇒ **NOUVEAU!** Animation gratuite pour enfants (maquillage, jeux en bois)

19H ⇒ Apéritif avec **LA BONNE NOUVELLE** (Fanfare Pop/Rock) 

— Restauration sur place —



TOGATUS

Mairie

☎ 05.62.06.80.33

Secrétariat : lundi et
vendredi 9h-12h / 14h-18h

Mercredi 9h -12h
Permanence du maire et de
l'équipe :

samedi 10h-12h

🌐 www.mairie-touget.fr

✉ mairie@mairie-touget.fr

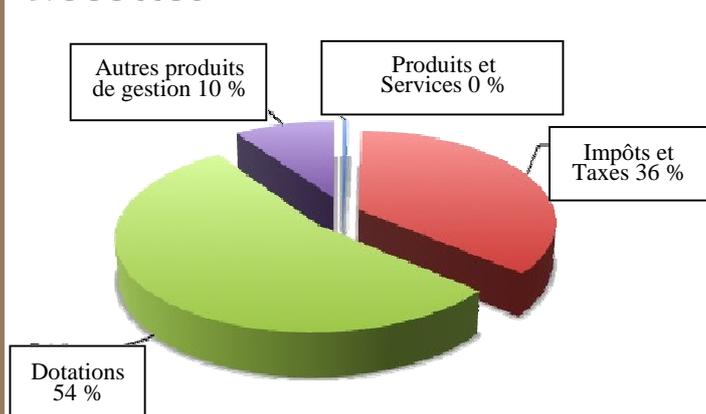
Zoom sur les finances ...

Compte administratif 2012

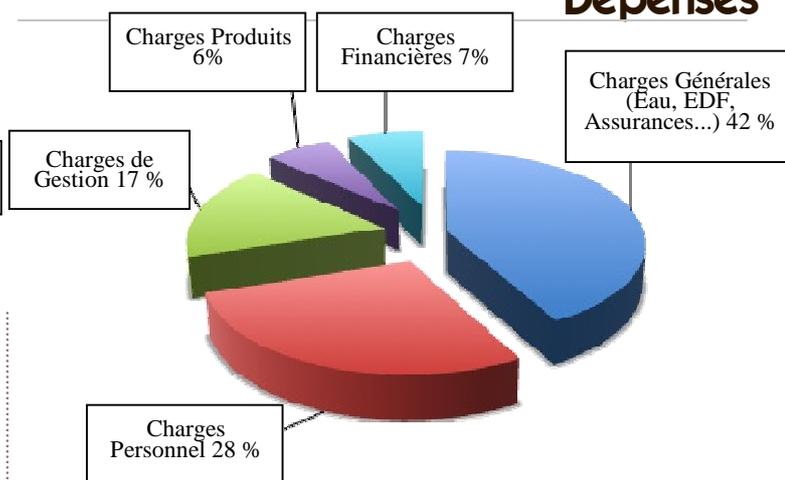
Approuvé à l'unanimité, l'excédent de fonctionnement cumulé, pour l'année 2012 s'élève à 122 302 €.

Après en avoir déduit les besoins de la section investissement, le résultat cumulé des postes Fonctionnement et Investissement laissent apparaître un résultat positif de **76 628 €**

Recettes



Dépenses



Budget 2013

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 245 947€ en dépenses et en recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables par rapport aux années précédentes.

Quant aux recettes essentiellement composées des dotations d'Etat, des impôts locaux et des loyers, globalement, elles ne varieront guère malgré le changement de fiscalité lié à la création de la nouvelle Communauté de Communes (voir dossier ci-contre).

La différence viendra de l'augmentation mécanique des bases, et de l'augmentation de 2% des impôts locaux, votée par le conseil municipal.

Le budget d'investissement s'équilibre lui à 401 866€.

Les principales opérations d'investissement concerneront les premiers frais de Maîtrise d'œuvre engagés pour **les travaux d'aménagement du village, la création de sanitaires publics au cœur du village, l'insonorisation de la Maison des Associations et de l'aménagement scénique de La Ferme de la culture.**

Bien vivre ensemble ...

Face à la multiplication des chats errants dans notre village et pour des raisons de salubrité publique, la mairie a pris contact avec la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) afin d'engager avec des associations protectrices d'animaux une campagne de stérilisation, en vue de diminuer cette population féline.

Nous rappelons qu'il est interdit de disséminer de la nourriture pour animaux sur le domaine public. Nous vous invitons donc à enlever toute gamelle que vous pourriez trouver sur la voie publique.

DOSSIER : la fiscalité locale 2013

Fiscalité de notre communauté de communes

Avant la réforme de l'intercommunalité Après la réforme de l'intercommunalité

A leur création, les communautés de communes pouvaient opter soit pour un régime de fiscalité additionnelle, soit pour un régime de Taxe Professionnelle Unique. Dans le 1er cas, elles fonctionnaient comme les communes : elles votaient le taux et percevaient le produit des quatre taxes directes locales. Dans le 2nd cas, elles percevaient le produit de la Taxe Professionnelle des communes regroupées, et les communes percevaient le produit des taxes foncière et d'habitation.

Notre ancienne communauté—Terride Arcadèche—avait opté, comme vous le savez, pour le régime de fiscalité additionnelle (sur votre feuille d'impôts, ses taxes apparaissaient dans la colonne « Intercommunalité »).

Avec les réformes de l'intercommunalité et de la fiscalité de 2010 (suppression de la taxe professionnelle), notre nouvelle communauté de communes *Bastides de Lomagne* recevra :

- ⇒ la contribution économique territoriale payée par les entreprises,
- ⇒ une partie des taxes locales perçues par les communes (reversées par celles-ci).

Cette modification de la fiscalité n'aura aucun effet sur le montant final de votre impôt, à l'augmentation habituelle près. Cependant, sur l'avis d'imposition, sa présentation sera différente (ainsi que la valeur des taux).

Impact sur le Foncier Non Bâti et la taxe d'habitation

Le taux 2013 de chacun de ces deux impôts sera visiblement augmenté sur la part communale, diminué d'autant sur la part intercommunale. La différence supplémentaire perçue par la commune sera versée à la communauté sous forme de contribution. Pour le contribuable, le montant sera sensiblement le même (à l'augmentation habituelle près).

Impact sur le Foncier Bâti

Le taux 2013 sera très visiblement augmenté sur la part communale, puisque la part intercommunale sera supprimée. La différence perçue par la commune sera versée à la communauté sous forme de contribution. Comme pour les deux impôts précédents, pour le contribuable, le montant sera sensiblement le même (à l'augmentation habituelle près).

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taux d'éc
Valeur locative cadastrale	1748		1748	
Valeur locative cadastrale	1680		1680	
• Spécial à la base	15%		15%	
A B	252		202	
A				
T	10%		10%	
T	336		590	
E	15%		15%	
M				
E				
N				
T				
S				
Taux d'imposition 2013	16,31%		12,96%	
Taux d'imposition 2012	12,20%		17,09%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité
Propriétés bâties	Taux 2012	12,69 %	%	16,48 %
	Taux 2013	29,17 %	%	0,00 %
	Adresse			
	Base	759		
	Cotisation	174		
	Variation en % (7)	%	%	%
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité
Propriétés non bâties	Taux 2012	39,32 %	%	48,46 %
	Taux 2013	62,77 %	%	25,01 %
	Bases terres non agricoles			
	Bases terres agricoles	4		4
	Cotisations 2011	4		
Cotisations 2012	4		0	
Variation en % (7)	0 %	%	%	

Le changement de fiscalité de notre communauté de communes entraîne donc la perception d'un *montant plus important* des taxes locales par la *commune* et la perception d'un *montant moins important* par l'*intercommunalité*. Cette différence sera reversée à la communauté sous forme de contribution (nouveau fonctionnement appliqué par toutes les communes de notre canton). La modification n'impacte pas le montant total du contribuable puisqu'il ne s'agit que d'une **modification de la répartition entre communes et communauté**.

Evénement à Touget : "TOUGERS, les arts en fête" ...



Dans le cadre des **journées du patrimoine**, les **14 et 15 septembre 2013**, un nouvel événement aura lieu à la Ferme de la Culture, « **TOUGERS, les Arts en Fête** » : une exposition en plein air, rassemblant des artistes Peintres & Sculpteurs du Gers, de Midi-Pyrénées et de tous autres horizons, un concours et une exposition appuyant l'idée « Les Arts en Fête » dans sa diversité, suivi d'un spectacle musical (samedi en soirée). Le conseil municipal a souhaité initier cette manifestation (gratuite), dans un cadre convivial pour démontrer que l'art était accessible à tous, même en milieu rural et qu'en créant un tel rendez-vous, chaleureux et festif autour des arts plastiques et musicaux, il était possible de créer du lien social, de mettre en place une dynamique de rencontres et d'échanges.

Le programme

⇒ **Une exposition générale** en plein air (un artiste = une œuvre) des œuvres d'artistes Peintres & Sculpteurs dans le cadre d'un Concours d'Art. Un prix du public est également décerné, permettant à tous de participer... En cas de pluie, l'exposition se fera dans la Ferme de la Culture.

⇒ **Une exposition** sur des stands personnels pour permettre aux artistes qui le souhaitent, **d'exposer** tout leur talent au public avec plusieurs œuvres...

⇒ **Un spectacle musical** : le Wamon'band, 7 musiciens toulousains déjantés s'amuse à mélanger joyeusement différents styles musicaux (Blues/Soul/Funk avec des influences Electro Deluxe, Tower of Power).

⇒ **Une Vente aux enchères** des œuvres ayant participé au Concours/ Exposition.

Une vente aux enchères

Une Vente aux Enchères aura lieu **LE DIMANCHE APRÈS-MIDI, À PARTIR DE 15H00**, menée sous l'office de Maître MENGELLE (Etude MENGELLE / l'Isle-Jourdain) dans l'enceinte de la Ferme de la Culture.

Chaque artiste, qui aura participé au Concours et à l'Exposition mettra en vente son œuvre (il pourra ainsi bénéficier d'un référencement dans la banque de données des résultats de ventes aux enchères, permettant à terme d'établir une cotation réelle).

Cette vente s'adresse à tout le monde, et vous pourrez peut-être faire de belles affaires et certainement vous faire plaisir.

Des arts plastiques à la musique



TOUGERS « les Arts en Fêtes », se propose d'apporter à l'ensemble de notre territoire, une animation se nourrissant des Arts en général !

Ceci, dans un lieu approprié, véritable point de convergence et de rassemblement de notre bassin de vie, la « Ferme de la Culture ».

Fédérant structures associatives et bénévoles, **TOUGERS « les Arts en Fêtes »**, sera un rendez-vous artistique ouvert à tous !

de 10 heures à 19 heures / Restauration sur place / Animation

Pour les artistes, les inscriptions sont actuellement ouvertes : les bulletins sont disponibles au téléchargement sur le site internet www.tougers.com. Pour les artistes tougérois, prendre contact avec la mairie pour des renseignements complémentaires.